



Qui a encaissé mon chèque

Par **Hornet600**, le **22/04/2013** à **10:22**

Bonjour,rnrnIl y a quelque mois, j'ai fait faire des travaux par un artisan dans un appartement.rnAu moment de payer, je lui ai remis un chèque, et erreur de ma part, je n'ai pas mis d'ordre car celui ci m'a dit " j'ai un tampon de l'entreprise, ne mettez pas d'ordre".rnRésultat: mon chèque a été débité.rnQuelques semaines plus tard, je reçois un LAR de l'entreprise qui m'indique que je n'ai jamais payé.rnHier, coup de fil (en anonyme) d'un soit disant huissier de justice.rnJe contacte la banque qui m'a donné un recto du chèque, mais impossible de savoir qui a encaissé le chèque.rnQue me conseillez vous de faire, car j'ai l'impression d'être victime d'une escroquerie.rnMerci beaucoup pour vos réponses

Par **amajuris**, le **22/04/2013** à **10:28**

bjr,rnjuste pour votre information, quand vous établissez un chèque la mention du bénéficiaire n'est pas une mention obligatoire.rnla preuve du paiement c'est la mention acquitté figurant sur la facture.rncdt

Par **Hornet600**, le **22/04/2013** à **10:31**

Merci de votre réponsernJustement, il m'a renvoyé la facture en recommandé avec AR.rnJe voudrais savoir qui a encaissé le chèque, et quelle procédure je dois suivre.rnMerci.rnCordialement

Par **Lag0**, le **22/04/2013** à **13:34**

Bonjour,
Puisque vous avez une photocopie recto du chèque, le bénéficiaire y est indiqué !
La banque ne vous donnera pas de photocopie verso qui est couvert par le secret bancaire (numéro de compte du bénéficiaire), mais l'ordre sur le recto doit suffire.